

Limitation de circulation sur le pont franchissant la Loire à Cosne-Cours-sur-Loire, à partir du 21 décembre 2017

Des désordres constatés sur deux appareils d'appui (système anti-vibratoire) du pont franchissant la Loire, à Cosne-Cours-sur-Loire (RD 955) obligent à limiter la circulation sur le pont, afin d'éviter d'aggraver ces désordres.

Selon un arrêté du président du Conseil départemental du Cher, avec avis de celui de la Nièvre, **les véhicules de plus de 3,5 tonnes transportant des marchandises** vont devoir emprunter une **déviations**, à partir de ce **jeudi 21 décembre**.

Les poids lourds seront déroutés, dans les deux sens, **par le pont sur la Loire de Neuvy-sur-Loire** (près de la centrale nucléaire de Belleville), **jusqu'aux alentours du 15 avril 2018**, date à laquelle la fin des travaux en agglomération de Saint-Satur permettra une nouvelle déviation de ces transports de marchandises par le sud de Cosne-Cours-sur-Loire.

Exceptionnellement, lors de la première phase de déviation, les maires des communes de Myennes et La Celle-sur-Nièvre ont autorisé le passage des camions de plus de 19 tonnes sur leurs chaussées, alors qu'il est habituellement interdit.

Ces phases de déviation ont pour but de limiter l'aggravation des désordres du pont de Cosne-sur-Loire, de permettre le lancement d'une phase d'études et de préparer la consultation de marchés publics avant l'inscription de travaux de réparation au budget 2018.